

Le conseil des sages

La Ville du Mans, par l'intermédiaire de son pôle Citoyenneté-Égalité, coordonne un conseil des sages. Il s'agit pour les citoyens mançais de 55 ans et plus de faire profiter l'ensemble des habitants de leur expérience de la vie.

Page modifiée le lundi 7 août 2023 • Données Ville du Mans

Rôle



Rencontre entre le conseil des sages et le conseil jeunes.
© Ville du Mans

Le conseil des sages est une **force de proposition** pour les grands sujets qui concernent la cité. Soit il est invité par la municipalité à donner son avis, soit il se saisit lui-même d'un thème de réflexion.

Composition

Le conseil des sages se compose des commissions suivantes. Elles se réunissent généralement une fois par mois.

- Centenaire des 24 Heures du Mans,
- Place du piéton dans la ville, bonne conduite,
- Développement durable, énergie, innovation,
- Université populaire.

Travaux

Parmi les dossiers en cours ou récemment traités, on peut citer le bric-à-brac de l'avenue Jean-Jaurès ou la mise en place d'animations pour le centenaire des 24 Heures du Mans.

Candidatures

Vous avez plus de 55 ans et vous souhaitez consacrer un peu de votre temps à la collectivité pour **partager votre expérience** ? N'hésitez pas à faire acte de candidature pour rejoindre la ou les commissions qui vous intéressent au sein du conseil des sages.

60

membres

C'est le nombre d'habitants qui constituent le conseil des sages à la suite du renouvellement de l'instance, en juin 2022.